

PROTOCOLE DE REPRISE DES CULTES

MESURES SANITAIRES RELATIVES AU COVID-19

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. PREPARATION EN VUE DE LA REPRISE.....	4
1. Bâtiment.....	4
2. Personne.....	4
3. PROCÉDURE A RESPECTER POUR LE CULTE.....	6
1. Confirmation préalable.....	6
2. Arrivée, accueil.....	6
3. Déroulement du culte.....	6
4. Fin du culte	6
5. Généralités.....	7
6. Autres activités	7
7. Utilisation des sanitaires.....	7

1. INTRODUCTION

La persistance du COVID-19 nous oblige à prendre des mesures sanitaires de protection pour nos activités culturelles.

Le respect de ces mesures, et en particulier les gestes barrières et de la distanciation sociale, est essentiel pour préserver les uns les autres et se préserver, par amour fraternel.

Ce « Protocole de reprise – COVID-19 » est communiqué par voie électronique à toutes les personnes dont nous possédons les coordonnées. Il est mis en ligne sur le site internet de l'Église et les autres canaux usuels de diffusion.

Les mesures détaillées dans ce protocole s'appliquent à toute personne présente dans les locaux de l'Église AdD de Thonon-les-Bains situé au 2 impasse du Clos Brûlé, 74200 Thonon-les-Bains.

Elles seront valables pendant toute la durée de la crise sanitaire liée au Covid-19, conformément au décret n° 2020-618 du 22/05/2020 autorisant la réouverture des lieux de culte.

2. PREPARATION EN VUE DE LA REPRISE

1. Bâtiment

Nettoyage des locaux

Le nettoyage des locaux est toujours assuré par les bénévoles de l'Eglise qui seront équipés d'un masque, de gants, d'une sur-blouse et de sur-chaussures.

Le ménage sera fait entre la fin du culte et le mardi soir au plus tard. La salle de culte ne sera pas utilisée entre la fin du ménage et le culte.

La salle devra être aérée pendant le ménage. Une attention particulière sera portée à chaque fois au fait de désinfecter toutes les poignées et interrupteurs des locaux ; les sanitaires (poignées, abattant, cuvette, bouton chasse d'eau, robinet, distributeur savon et papier, couvercle poubelle) à l'aide d'un produit de nettoyage ménager.

Capacité d'accueil

Du fait du réagencement de la salle de culte, afin de respecter les règles de distanciation, le nombre de personnes pouvant être accueillies a dû être réduit. **La capacité d'accueil maximale est à ce jour de 55 personnes.** Ce nombre peut être réduit selon la configuration des personnes venant au culte, considérées par foyer (soit par famille, ou couple, ou personne seule), sachant que la **distanciation doit-être de 1 mètre minimum.** Voir plans types en Annexe 1.

Déplacements et zones

Un sens de circulation sera mis en place afin d'éviter les croisements de personnes, voir Annexe 2. **Ainsi l'entrée principale sera le seul point d'entrée du bâtiment.** Il est interdit de stationner ou de s'arrêter dans le hall, tout comme il est interdit de faire demi-tour.

La sortie se fera du côté de la pouponnière. Il est interdit de stationner ou de s'arrêter dans le salon d'accueil, tout comme il est interdit de faire demi-tour.

Une fois dans la salle de culte on pourra circuler uniquement de l'entrée vers sa place et de sa place vers la sortie. Il est interdit de se déplacer dans la salle pour quelques raisons que ce soit.

Tous les espaces du bâtiment ne seront pas accessibles. **La salle des enfants, la cuisine, la pouponnière et les sanitaires sont interdites au public.**

A l'entrée de chaque espace disponible, sera indiqué le nombre de personnes maximal devant se trouver dans la salle. Merci de respecter ces indications.

2. Personne

Consignes individuelles

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bâtiment pour toute personne au-dessus de 11 ans. Le port du masque est également recommandé à l'extérieur du bâtiment.

Note : Il est demandé à chaque personne de venir avec son propre masque.

Le lavage des mains est obligatoire pour toute personne quel que soit son âge à son arrivée dans l'enceinte de l'église, ainsi qu'à son départ. Un distributeur de solution hydro-alcoolique désinfectante sera à disposition à l'entrée et à la sortie.

Le respect d'une distance de 1 mètre minimum entre chaque personne est obligatoire, à l'intérieur comme à l'extérieur. La seule exception concerne les membres d'un même foyer (par exemple parents-enfants, conjoints...).

Dans la salle de culte, afin de faciliter ce respect, un marquage au sol identifie cette distance des 1 mètre dans les zones de passage.

Les salutations doivent se faire sans contact : ne pas se serrer la main, ne pas s'embrasser. Les accolades sont aussi proscrites.

L'utilisation d'un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et il convient de le jeter aussitôt. **Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable.**

3. PROCÉDURE A RESPECTER POUR LE CULTES

1. Confirmation préalable

Nous chercherons à connaître à l'avance, le nombre de personnes désirant venir au culte un dimanche donné. À ce titre, **nous mettons en place une inscription via notre site internet : [ici](#)**. Ainsi tous ceux qui veulent assister au culte devront s'être inscrits préalablement. **Quelques places seront en outre réservées aux « visiteurs », personnes ne fréquentant pas l'église, mais venu pour assister au culte.** Si la limite de la capacité de la salle est atteinte, nous nous réservons le droit de demander à des « inscrits » de laisser leurs places aux visiteurs. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Note : L'État n'impose pas de tenue d'une liste des participants ou présents dans les lieux publics. Cependant, afin de pouvoir retrouver, le cas échéant, les personnes ayant été en contact, la liste de présence et les informations fournis par les participants, sera conservée pendant une durée strictement nécessaire, soit 3 mois maximum.

2. Arrivée, accueil

Dans la mesure du possible, les portes seront laissées ouvertes afin de limiter les contacts. **Veillez à arriver en avance, entre 9h40 et 9h50, pour ne pas retarder le début du culte qui sera retransmis en direct sur internet.**

Une personne d'accueil, devant l'église, expliquera si besoin les mesures sanitaires applicables et veillera à ce que **chaque arrivant se désinfecte les mains au moyen du distributeur de solution hydro-alcoolique et que chaque personne au-dessus de 11 ans porte un masque** avant de pouvoir entrer dans le bâtiment.

Un sens de circulation est mis en place pour limiter le croisement des personnes dans les zones de circulation, voir Annexe 2, merci de le respecter.

Dans la salle, une personne d'accueil vous orientera afin de **remplir d'abord les chaises les plus éloignées de l'entrée de la salle**. Ainsi, vous évitez des croisements et ruptures de distanciation physique. **Merci de vous assoir rapidement et ne pas circuler dans la salle. Vous ne devez pas déplacer les chaises.** Les salutations, échanges et discussions se feront plutôt après le culte à l'extérieur, et toujours en respectant les gestes barrières et la distanciation.

3. Déroulement du culte

Veillez rester à votre place (les chants peuvent être entonnés debout ou assis) et ne pas circuler pendant le culte. Le port du masque est obligatoire pendant toute la durée du culte.

Le prédicateur, les musiciens et le chantre devront être à 1 mètre minimum les uns des autres. Ils peuvent être dispensés de porter un masque durant leur intervention. Il ne doit y avoir personne dans les 3 mètres devant un orateur ou chanteur qui s'exprime sans masque.

Dans un premier temps, au cours de nos cultes, il n'y aura pas de Cène.

4. Fin du culte

La sortie de la salle de culte se fait selon **le sens de circulation qui est mis en place** pour limiter le croisement des personnes dans les zones de circulation, voir Annexe 2. Les personnes sortent rangée par rangée, les plus proches de la sortie sortent d'abord et ainsi de suite.

Veillez ne pas stationner dans le salon d'accueil. Les salutations, échanges et discussions se feront plutôt après le culte à l'extérieur, et toujours en respectant les gestes barrières et la distanciation.

5. Généralités

La reprise des activités culturelles spécifiques pour les enfants est reportée à la rentrée de septembre. La reprise des agapes et autres repas fraternels dans le cadre de l'Église est aussi reportés à plus tard. La bibliothèque est momentanément indisponible.

6. Autres activités

Les réunions de semaine et les autres activités à l'église ne reprendront pas avant les vacances scolaires estivales. Nous privilégierons les « rencontres » via Zoom ou autres moyens techniques.

ANNEXE 1 – PLAN DE LA SALLE









ANNEXE 2 – ZONE ET MOUVEMENTS



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)

L'épidémie du COVID19 n'étant pas encore enrayée à la reprise des cultes et d'activités, le virus circule encore parmi la population. C'est pourquoi, il est nécessaire de rester vigilants concernant les signes évocateurs du Covid-19.

Signes évocateurs du Covid-19 : fièvre, toux, essoufflements, oppression thoracique, maux de tête, maux de gorge, douleurs musculaires, perte du goût, de l'odorat... (maladiecoronavirus.fr)

Mesures immédiates

- faire porter un masque par la personne symptomatique après qu'elle se soit lavée et désinfectée les mains,
- les personnes venant en aide à la personne symptomatique devront aussi porter un masque (en cas de toux privilégier le masque FFP2),
- enregistrer le nom de la personne et ses coordonnées, avec son accord écrit.
- si son état de santé le permet, la personne devra rentrer chez elle et contacter son médecin traitant au plus tôt et tenir informés les dirigeants de l'association si cas avéré,
- dans le cas d'un enfant symptomatique, prévenir les parents/ représentants légaux rapidement afin qu'ils puissent venir le récupérer.

Dans le cas où la personne symptomatique n'est pas en capacité de rentrer à son domicile compte tenu de son état de santé :

- isoler la personne dans une pièce sous surveillance d'une personne au moins titulaire du PSC1 si possible,
- appeler le centre 15 pour une prise en charge.

Dans un second temps

- tracer l'historique de cet incident dans votre registre de suivi sanitaire,
- désinfecter les salles et les matériels utilisés par la personne selon les prescriptions définies plus haut,
- retracer le parcours de la personne symptomatique afin d'identifier si possible les personnes qui auraient pu être à son contact et les prévenir.

En cas de contamination avérée, l'association doit fermer ses locaux afin de procéder à une désinfection des lieux. La préfecture peut décider, avec l'Agence régionale de santé, d'une fermeture administrative des locaux pour un laps de temps donné.

